

COMMUNE DE VINASSAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 23 mars 2009 à 18h30

Date de la convocation : 16 mars 2009

Date d'affichage : 09 avril 2009

PRESENTS : MM. Didier ALDEBERT - Gérard GARCIA – Christian GARRABE – Victor FUERTES - Gérard FRATICOLA – Gérard BATIGNE – Mlle Emmanuelle CODINA – Mme Sylvie BARRAU - M. Gilles GRANAL – Mmes Marie IMBERNON – Anne-Marie FOURGOUS – MM. Cyril POULET – Mmes Chantal ESPADA – Nadine RESSEGUIER – Mmes Katia CAYRE – Marie-Claude DELLONG – M. Jean-Paul BACABE –

REPRESENTES : M. OURNAC Jean Louis – M. ROUCH Jacques.

Secrétaire de séance : Madame IMBERNON Marie

En ouverture de séance, Madame IMBERNON Marie donne lecture du compte rendu de la séance du 19 janvier 2009 qui est acceptée à l'unanimité.

09-07 Vote des taux communaux 2009

Monsieur le Maire présente l'état des notifications des bases d'imposition de 2009 transmis par les services fiscaux. Il est constaté une progression du produit fiscal attendu de 4.15% soit 688.646€ sans les allocations de compensations. En prenant comme référence le taux de la Taxe d'Habitation, Vinassan se classe en 2008, en 10^{ème} position parmi les 18 communes du Grand Narbonne, soit légèrement en dessous de la moyenne (16.48%).

Il rappelle que les taux communaux sont inchangés depuis 2003.

Compte tenu des perspectives budgétaires arrêtées par la Commission des Finances, compte tenu de la revalorisation des bases d'imposition de 1.015% fixée par la loi des finances 2009 et compte tenu des augmentations déjà décidées par les autres collectivités territoriales qui prélèvent également l'impôt local, il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil adopte à l'unanimité le maintien des taux communaux comme suit :

-Taxe d'habitation :	15.71%
-Taxe Foncier bâti :	25.65%
-Taxe foncier non bâti :	72.54%

09-08 Révision taux Taxe Locale d'Équipement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Taxe Locale d'Équipement (TLE) existe depuis 1967. Cette TLE versée par les demandeurs d'autorisations d'urbanisme est destinée aux financements des équipements publics induits par l'extension de la localité.

La TLE est calculée selon la catégorie, la superficie de la construction et un taux fixé par le Conseil Municipal plafonné à 5%.

La dernière revalorisation date de 2005 avec un taux fixé à 4%. Compte tenu de l'augmentation croissante de l'entretien des équipements publics, il propose de fixer le taux de la Taxe Locale d'Equipement à 5%.

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer le taux de la Taxe Locale d'Equipement à 5%.

09-09 Création Taxe Forfaitaire sur les cessions à titre onéreux sur les terrains nus.

L'article 26 de la 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement autorise les communes à instituer une taxe sur les cessions de terrains nus devenus constructibles. Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre les terrains constructibles au travers du PLU.

Le montant de la taxe s'élève à 10% des 2/3 du prix de cession. Des exonérations s'appliquent et sont appliquées au moment de l'élaboration de l'acte de cession.

L'assemblée après avoir entendu l'exposé de son Président, considérant la pression urbanistique sur Vinassan pour ouvrir de nouveaux espaces aménageables, décide à l'unanimité d'instaurer sur le territoire de la commune la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

09-10 Vote du Compte Administratif 2008

Didier ALDEBERT présente le Compte Administratif 2008 qui correspond à une année de transition entre la nouvelle et l'ancienne municipalité.

En matière de fonctionnement, les comptes font ressortir une bonne maîtrise des dépenses, avec une économie d'environ 38 000€ par rapport aux prévisions de ces dépenses.

En matière de fonctionnement, 2008 a permis de continuer et d'achever les travaux engagés par l'ancienne mandature et notamment la rue Elie Sermet et le Complexe Socio Culturel. Le projet de la Maison des Sports a été affiné et validé.

Monsieur le Maire fait remarquer que la rationalisation des dépenses a permis de ne pas réaliser un emprunt d'équilibre de 40 000€ prévu sur le budget 2008.

Il fait remarquer que les subventions sollicitées auprès de l'Agglomération du Grand Narbonne et du Département n'ont pas abouties en 2008, globalement elles représentaient 116 000€ de recettes.

Les résultats du compte administratif 2008 peuvent se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Recettes	1 434 970.54
Reprise des excédents	179 244.50
Dépenses	<u>-1 342 966.99</u>
Excédent 2008	271 248.05

INVESTISSEMENT

Recettes	773 519.27
Reprise du déficit 2007	-422 991.08
Dépenses	-545 149.41
Balances des restes à réaliser	<u>- 21 322.00</u>
Déficit 2008	- 215 943.22

Compte tenu des résultats et de l'affectation obligatoire d'une partie de l'excédent à l'équilibre de l'investissement, 55 304.83€ restent disponibles pour être affectés lors du vote du budget primitif 2009.

Monsieur le Maire se retire de l'assemblée et Monsieur FRATICOLA en prend la présidence pour soumettre au vote le Compte Administratif 2008. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur ALDEBERT Didier est invité à reprendre la Présidence de l'assemblée.

09-11 Vote du budget primitif 2009

Avant de présenter les différents chapitres du budget, Monsieur ALDEBERT rappelle le processus mis en place pour élaborer le budget 2009 ou l'ensemble des élus a été consulté. Le budget présenté a été élaboré par la Commission des Finances mis en place en Mars 2008.

La feuille de route pour le budget 2009 est particulièrement délicate et doit faire face à de nombreux impératifs dont les effets de la crise économique, du désengagement de l'Etat en matière de dotations, de la nécessité de maîtriser la dette communale et la recherche de recettes pour faire face aux nouvelles dépenses.

Il propose au travers de ce budget d'instaurer la taxe communale sur l'électricité. Cette nouvelle recette permettra entre autre de faire face aux conséquences de la loi du 10 février 2000 modifiée applicable depuis le 1^{er} janvier 2009 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Dorénavant le renforcement et l'extension des réseaux électriques dans les zones urbaines sont à la charge des collectivités. Cette taxe au taux de 8% liée à la consommation électrique constatée permettra de satisfaire à ces nouvelles dépenses mais aussi d'améliorer les réseaux existants (enfouissement, éclairage public, développement énergies renouvelables...)

En matière d'emprunt, Monsieur le Maire fait remarquer que dès 2010, l'annuité d'emprunt va baisser de 42% du fait du remboursement anticipé de prêt relais de TVA. Sur les emprunts restants, tous sont à un taux fixe compris entre 3.52 et 5%. Le budget 2009 proposé est équilibré sans faire appel à des emprunts.

Monsieur GARCIA prend la parole pour présenter les attributions de subventions aux associations locales. Il précise qu'après avoir rencontré la plupart des présidents des associations, la politique en matière d'aides aux associations est maintenue. Les aides allouées sont les mêmes que pour 2008.

Le budget primitif 2008 se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 Charges à caractère général	325 800
012 Charges de Personnel	717 420
013 Virement section d'investissement	181 981
65 Autres charges	193 945
66 Charges financières	111 000
67 Charges exceptionnelles	<u>1 000</u>
	1 531 146

Recettes	
002 Excédent antérieur reporté	55 304
013 Atténuation de charges	15 000
70 Produits de service	42 100
73 Impôts et taxes	902 944
74 Dotations et participations	463 398
75 Autres produits de gestion	28 400
77 Produits exceptionnels	<u>24 000</u>
	1 531 146

INVESTISSEMENT

Dépenses	
16 Remboursement capital emprunt	263 022
001 Report du déficit	194 622
20 Immobilisations incorporelles	1 500
21 Immobilisations corporelles	115 392
23 Immobilisations en affectation	<u>702 948</u>
	1277 484

Recettes	
1068 Affectation résultat 2008	215 942
021 Virement du fonctionnement	181 981
10 Dotations et fonds divers	336 859
21 Immobilisations corporelles	178 500
13 Subventions d'investissement	<u>364 202</u>
	1 277 484

Les dépenses d'investissement prévoient notamment trois nouvelles réalisations (Maison des Sports, Av Montestruc et Aire de Camping Car) pour environ 570 000€ de travaux.

Le budget primitif 2009 est unanimement adopté par le Conseil Municipal.

09-12 Approbation protocole de mise en œuvre de l'opération Festas en festas 2009

Monsieur GARCIA Gérard présente à l'assemblée le projet de convention avec l'agglomération Grand Narbonne dans le cadre de l'opération dénommée « De Festas en Festas ».

Comme les années précédentes, le projet consiste à valoriser l'évènement traditionnel que représente la fête annuelle du village par la prise en charge par le Grand Narbonne d'une partie des dépenses liées à la programmation artistique et aux installations techniques. La Commune prend à charge la mise à disposition des lieux, les droits SACEM et SACD ainsi qu'une participation fixée à 0.50€ par habitant. Il signale qu'une vaste réflexion est lancée pour pérenniser et développer le principe de Festas en Festas au travers du Grand Narbonne.

L'assemblée adopte à l'unanimité la convention présentée.

Affaires diverses

09-13 : après explication de Monsieur GARRABE, le Conseil Municipal apporte son soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières qui s'inquiète sur le devenir des agents de l'Office National des Forêts et au service public qu'ils représentent.

09-14 : Afin de prendre en compte la réussite d'un agent à l'examen d'adjoint technique 1^{ère} classe, le Conseil décide de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal pour permettre cette nomination.

La séance est levée à 19h30.